

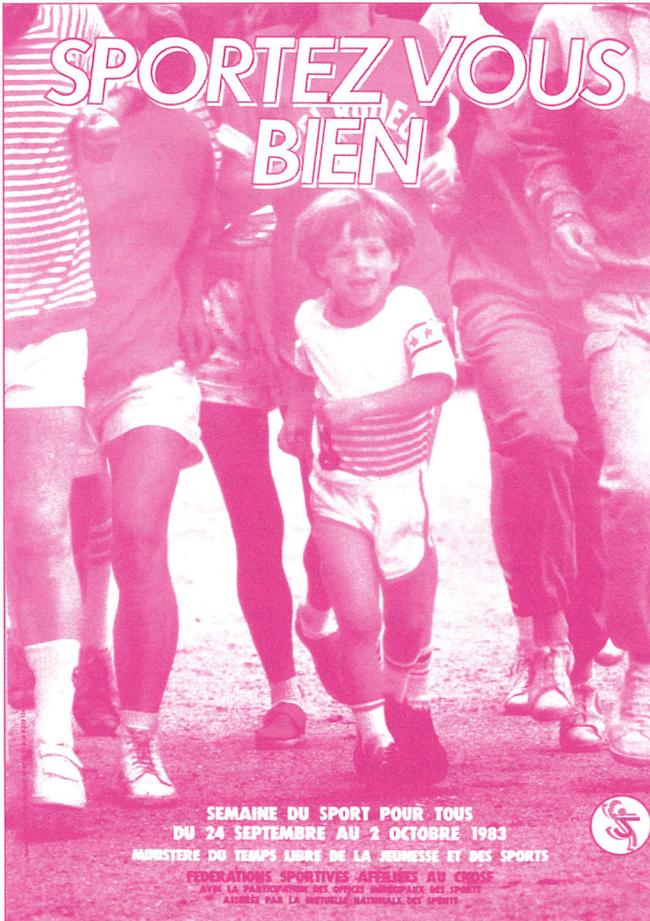
profondeur, mais au départ il y avait ce travail d'organisation à effectuer ; au lieu de travailler à changer la vie, il a fallu d'abord faire un peu, je dirais, le ménage, mettre de l'ordre et réorganiser les choses, tout cela d'ailleurs pour y voir clair dans une situation institutionnelle – cela a été évoqué plusieurs fois depuis ce matin – très confuse, avec un ministère qui était certes tricéphale, mais qui chaque fois mettait en fait André Henry dans une relation bicéphale, soit avec le ministre du Tourisme, soit avec le ministre de la Jeunesse. C'était donc assez compliqué – oui, une trinité compliquée. (Rires.)

Je voudrais rappeler que, comme Henri Alexandre, je ne suis pas arrivée au tout début, avec l'équipe initiale ; je suis arrivée en novembre 81, après donc déjà cinq mois, pour parler vrai, de recherches de positionnements et de chamailleries de territoires – il faut dire les choses comme elles sont. Et c'est d'ailleurs la raison de ma nomination au cabinet d'Edwige Avice, à la demande de Jacques Warin qui, voyant que les deux cabinets se « chipotaient », a souhaité que quelqu'un puisse faire, en bon français, le go-between entre ces deux cabinets pour essayer de faire s'échanger des idées, pour trouver des accords, bref pour « calmer le jeu » – position très agréable puisqu'on se fait « engueuler » des deux côtés...

Il y avait des causes, évidemment, à ces chamailleries, et il fallait essayer de trouver les moyens de les surmonter. De fait, plusieurs problèmes organisationnels se posaient. André Henry, je l'ai rappelé ce matin, avait la haute main sur l'administration et, par conséquent, Edwige Avice n'avait pas grand regard sur le fonctionnement des « services extérieurs », comme on disait à l'époque, ni même sur les établissements, sur les nominations de chefs de service, la gestion des personnels, y compris ceux de la jeunesse et des sports. Personnellement, j'ai eu affaire assez rapidement, à mon arrivée, à M. Marc, qui était directeur de l'administration ; il m'écoutait gentiment, avec un bon sourire, mais c'était un peu : « Cause toujours, moi je reçois des ordres ailleurs aussi. »

Autre difficulté évoquée également depuis ce matin, c'est le rattachement de l'EPS à l'Éducation nationale, qui pose des problèmes à Edwige Avice puisqu'un grand nombre de ses cadres sportifs (CTR, CTD, assistants de sport dans les directions régionales et départementales...) sont des professeurs d'EPS. Donc, que se passe-t-il si jamais ils décident de rejoindre la « grande maison », et comment les garder au ministère, dans quelle position administrative ? Si c'est en détachement, sur quel corps d'accueil ? Il n'y a pas de corps pour les accueillir. Sous la forme de mises à disposition ? Mais ça ne peut pas durer éternellement, et ce n'est pas un statut clair à l'époque (il existera dans le futur statut de la fonction publique). Et que faire des auxiliaires

© Coll. musée national du Sport / Photo INJEP / D.R.



Affiche pour la « Semaine du sport pour tous », 1983.

et des contractuels ? On retrouve d'ailleurs la même situation dans le secteur jeunesse et éducation populaire, où là aussi il y a des profs, des instits prêts, mis à disposition, détachés, contractuels... André Henry avait une formule pour décrire cette situation très confuse, ces quatre-vingts, je ne sais plus, positions administratives dans son ministère. Edwige Avice est donc très gênée parce qu'elle n'a pas tellement les moyens d'agir pour régler cette situation puisqu'elle n'a pas de

pouvoir effectif sur la direction de l'administration qui, je le redis comme je l'ai ressenti, semble très inféodée à André Henry. Se pose d'ailleurs aussi la question, évoquée tout à l'heure, de l'avenir des CREPS.

Je dirai que ce transfert de l'éducation physique pose, évidemment, le problème du repositionnement du secteur sport par rapport au ministère – celui de la relation de ce ministère avec le monde sportif –, ce qui va obliger Edwige Avice à mettre assez rapidement en chantier la loi sur le sport. Certes, elle arrive avec dans ses bagages une loi sur le sport qui a été préparée au Parti socialiste, mais qui ne va pas du tout résister à la confrontation avec la réalité : la rencontre d'Edwige Avice avec le monde sportif va la conduire assez rapidement à mettre le projet du Parti socialiste à la poubelle. Donc, c'est un gros chantier qui s'ouvre à ce moment-là, parallèlement au transfert de l'EPS.

Ce que nous ressentions à cette époque au cabinet d'Edwige Avice, c'était qu'André Henry s'efforçait de la cantonner dans un rôle de super-directrice de la jeunesse et des sports – ce qui était mal connaître sa pugnacité et son réseau. Il me paraît important de le souligner : elle avait une place tout à fait reconnue de militante active dans l'appareil du Parti socialiste, et je crois qu'il faut se rappeler qu'elle avait battu de la Malène, qui était une personnalité



Edwige Avice, ministre déléguée à la Jeunesse et aux Sports, Jean Glavany, chef de cabinet de François Mitterrand et ancien responsable du secteur sport-loisirs du PS, et François Mitterrand, président de la République, assistant à la finale de la coupe de France de rugby au Parc des Princes, 29 mai 1982.

de droite très reconnue, à Paris, dans le 14^e arrondissement, en 78, lors de législatives qui n'avaient pas vraiment porté la gauche très haut. Je rappelle aussi qu'elle vient de la Nièvre, ce qui mérite réflexion... Elle a donc un background qui l'aide au plan politique – et André Henry a d'ailleurs lui-même dit ce matin que c'est ce qui lui avait manqué, à lui : il n'a pas de place dans l'appareil du PS, ce qui limite son action politique. De surcroît, je dirais qu'il a une personnalité assez froide, assez distante, pour ne pas dire hautaine, ce qui ne facilite pas non plus sa relation avec différents interlocuteurs. Il n'a donc peut-être pas, à ce moment-là, l'aura qu'il faudrait pour mener un projet de société somme toute ambitieux autour de cette notion du temps libre.

De son côté, André Henry est gêné par l'absence d'une direction de mission – ça ne durera pas très longtemps mais, en tout cas, cela lui a manqué au départ, et il ne pouvait pas mettre réellement en route une politique du temps libre, dont on ne savait d'ailleurs pas très bien – là, je me replace du côté des services – ce que ça pouvait signifier. Je me rappelle d'ailleurs que, lorsque j'étais dans le Val-de-marne, juste avant d'arriver au ministère, on se demandait s'il fallait réorganiser les directions départementales en loisir social, jeunesse, sports... : on



avait perdu l'éducation physique, comment devait-on reconstruire la direction départementale avec cette nouvelle donne ? Bref, la mise en place de la direction du loisir social, de l'éducation populaire et des activités de pleine nature – je l'ai écrit pour être sûre... – va créer des tensions, des zones de superposition, comme cela a déjà été dit, et un partage des territoires difficile ; je rappelle encore une fois que le conflit plein air / pleine nature était porteur de visions absolument antagonistes de cet espace.

J'ajouterai aussi un élément qui a également été rapidement évoqué, c'est que les postes clés du cabinet d'André Henry ne sont pas tenus par des énarques ou par des administrateurs civils. C'est peut-être un symbole à l'époque – c'était peut-être un choix, je l'ignore –, mais il a sa contrepartie : les réseaux essentiels au fonctionnement de la machine administrativo-politique font défaut et, sans l'oreille des préfets ou des grands clercs de l'État, il est difficile d'être bien informé, de faire passer des messages, de faire soutenir des dossiers au bon endroit, au bon moment... André Henry n'a donc pas été très soutenu de ce côté-là, et la présence de militants « de base », même si elle est symbolique et tout à fait sympathique, ne compense pas l'absence de militants politiques aguerris, bien introduits, et d'un support administratif réel.

L'autre projet fort qui a également perturbé ces premiers mois de travail, c'est la préparation des lois de décentralisation et de répartition des compétences. D'emblée, je crois, on s'est aperçu de part et d'autre que les textes du ministère de l'Intérieur ne mentionnaient pas du tout les compétences de notre secteur – tout confondu – et, lorsqu'on en fera la remarque (on en a un souvenir très précis), il nous sera répondu que, à Jeunesse et Sports, « tout est décentralisable ». Vous imaginez le traumatisme... C'est, je crois, ce qui explique le repliement du ministère qui s'est dit qu'il fallait se trouver une raison d'être en tant qu'administration de l'État. Qu'est-ce qui ne pouvait pas nous être enlevé ? Bien sûr, on ne pouvait nous enlever tout ce qui est contrôle, délivrance des diplômes, etc. Mais c'est là qu'est née l'idée de tout miser sur le secteur des formations professionnelles : on estimait à ce moment-là qu'il s'agissait d'une prérogative qu'on ne pourrait pas retirer à l'État – et ça a été une funeste erreur, au bout du compte. Et, pour les mêmes raisons est apparue en même temps l'idée de mettre en place des programmes clés en main, des dispositifs qui permettaient au ministre de garder quelque peu la main, d'exister médiatiquement, de pouvoir donner de la visibilité à une politique – parce que se contenter de déconcentrer des crédits en ne pouvant les appliquer à une action très repérable de façon uniforme, c'était ne plus exister du tout. On constate

aujourd'hui que le système des dispositifs et des programmes clés en main, ça, ça a été un vrai succès, avec les résultats qu'on connaît, sur lesquels je ne m'étendrai pas...

Bien, qu'en était-il donc dans les premiers mois – puisqu'il faut quand même parler un peu de l'utopie ? Évidemment, tout le monde avait le sentiment que tout allait changer, qu'on allait enfin mener une grande politique de jeunesse, une grande politique d'éducation populaire, qu'on allait revaloriser la dimension éducative de notre ministère, pas seulement incarnée dans les formations mais aussi dans nos actions – dans les loisirs, dans les temps de vacances des jeunes, dans les actions menées dans les associations – et qu'on disposerait évidemment de moyens budgétaires et de moyens en personnel pour mener cette grande et belle politique. C'était une espérance, je pense, partagée avec les associations.

Au lieu de cela – dans les premiers temps, puisque je me limite à cette première période –, on a assisté à des initiatives qui ont quelque peu dérouté, qui étaient ponctuelles ou sans suite organisée. On a parlé ce matin de la « fête de la République » – qui, étant parisienne, n'a pas pu être ressentie à l'extérieur – entre les deux tours des législatives. Je me souviens aussi de quelque chose que j'avais trouvé extrêmement bizarre à l'époque, c'était le soutien qu'André Henry voulait apporter au film de Roger Coggio, Les Fourberies de Scapin. On s'était dit : « Ça, c'est une idée d'instit, ce n'est pas du tout ça l'éducation populaire ! » – et je me souviens d'avoir eu avec lui une vraie discussion, assez houleuse sur la question, parce qu'il ne me semblait pas que c'était ça la politique qu'il fallait mener.

Quant au transfert de l'EPS – j'y reviens encore –, il a été vécu, on l'a déjà dit aussi, par certains comme une bonne affaire : « C'est un secteur à problèmes ; les recrutements, chaque année, ce sont les basses eaux permanentes ; la gestion des crédits de fonctionnement, ça prend beaucoup de temps pour faire quoi, puisqu'ils sont insuffisants, donc l'objet de conflits ; les équipements sportifs manquent cruellement dans certaines régions, etc. » Bref, tout cela était considéré comme très difficile, très ennuyeux. Pour d'autres, en revanche, c'est une perte grave. C'est la disparition d'un pan important de la dimension éducative du ministère et, on l'a déjà dit, c'est la rupture du lien entre le sport et l'éducation physique, rupture qui va avoir des conséquences.

Edwige Avice se rend compte rapidement – enfin, je ne m'occupais pas de jeunesse, chez elle, à l'époque – qu'en matière de jeunesse, elle n'est que le ministre des loisirs et des vacances des jeunes. Ça s'est reproduit depuis : certains ministres, au bout d'un moment, se rendent



compte qu'ils ne sont pas ministres « de la jeunesse », mais simplement « des colonies de vacances », ou des petites activités de jeunesse. Bien sûr, ils ont tous du mal à « avaler » cela, et Edwige Avice la première. Elle avait donc d'autres ambitions, et voulait prendre sa part dans le traitement de la question du chômage des jeunes. Mais les choses se passaient ailleurs, visiblement. Ce matin, j'ai rappelé à André Henry qu'on avait eu à l'époque une rencontre avec Schwartz pour discuter de la réflexion dans laquelle il était investi. J'ignore – je ne me le rappelle pas – si, de son côté, Edwige Avice a reçu Schwartz. Monsieur Langlais s'en souvient peut-être... (– J.-L. Langlais : Si, si, tout à fait, on l'a vu plusieurs fois, on a travaillé avec Schwartz.) Mais, en fait, les jeux ont été faits, les choses se sont passées ailleurs, et ce ministère n'a pas eu la charge d'un certain nombre d'éléments du programme de Schwartz – qui aboutira à la création des missions locales – éléments qui ont été confiés à d'autres et qui ont donc été perdus pour notre ministère.

Edwige Avice s'est alors demandé comment elle pouvait, de son côté, agir sur les questions de jeunesse, et elle a poussé – fortement, j'imagine – le Premier ministre à l'aider à créer un Comité interministériel de la jeunesse, qui naîtra en juillet 82. Je dirai qu'il s'agissait, là aussi, d'une « usine à gaz », composée je crois de vingt-quatre ministères. Cela ne produira pas grand-chose, sauf le programme « Jeunes volontaires » – quelque chose qui était tout à fait intéressant et qui a marqué très fortement le ministère. Je peux témoigner qu'il m'arrive encore de rencontrer des gens qui ne sont plus tout à fait jeunes aujourd'hui et qui disent : « J'ai été jeune volontaire ! » Ce programme a donc marqué les esprits ; il a perduré jusqu'en 86, mais a été « tué » alors par les TUC⁸⁶. Quant au Comité interministériel lui-même, il a été tué une première fois par Fabius en 84, qui a considéré que l'interministériel, c'était lui ; on y est revenu un peu fugitivement plus tard, mais c'est une autre histoire. Donc, le ministère n'a jamais pu véritablement s'imposer, est toujours resté à la remorque de l'interministériel, quels que soient les domaines, sans être vraiment le pilote, sauf quelques rares exceptions.

Je reviens rapidement, pour terminer, sur le transfert de l'EPS. J'aimerais vraiment qu'on puisse y consacrer plus de temps, car la question est tout à fait intéressante. En interministériel, on travaillait évidemment avec l'Éducation nationale, ainsi qu'avec d'autres ministères, et c'est à partir de là que nous avons été obligés de réfléchir au statut de nos personnels. Une question sur laquelle je souhaiterais vraiment que nous puissions travailler à l'avenir, c'est

86. Travaux d'utilité collective.

OBJECTIFS

TEMPS LIBRE - JEUNESSE ET SPORTS

LETTRE D'INFORMATION DU MINISTERE DU TEMPS LIBRE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Editorial

Le Programme Jeunes Volontaires

Dans le cadre général des mesures prises par le Gouvernement en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, le programme « **Jeunes Volontaires** », mis en œuvre en janvier 1982 par le Ministère du Temps Libre, de la Jeunesse et des Sports, constitue une action originale et innovante en matière de formation professionnelle.

Ce programme **interministériel et déconcentré à l'échelon départemental**, sous l'autorité des Commissaires de la République, permet à des jeunes de 18 à 25 ans sans emploi, et qui ne sont pas en cours de formation, d'aborder avec des chances accrues le marché du travail. Ce programme leur donne, en effet, la possibilité d'effectuer pendant une période de six mois à un an une **expérience concrète de travail complétée par une formation**, tout en accomplissant une tâche d'intérêt général.

Le programme Jeunes Volontaires porte sur 120 000 « mois-stagiaires » et a bénéficié en 1982 à environ **12 000 jeunes**. L'Etat assure la rémunération ainsi que la protection sociale des stagiaires. Leur rémunération est fixée en 1983 à 45 % du SMIC (plus 20 % du SMIC pour couvrir les frais d'hébergement et de déplacement).

Les stages s'effectuent auprès des associations, des collectivités locales, des établissements publics et des services de l'Etat. Dans le cadre de ce programme, **le monde associatif s'est vu reconnaître un rôle primordial en matière de formation professionnelle**.

Les stages proposés aux jeunes doivent susciter leur intérêt, correspondre à leurs besoins réels, déboucher sur une qualification et une possibilité réelle d'emploi.

Une convention tripartite définit précisément les caractéristiques du stage ainsi que les droits et obligations du jeune, de l'organisme d'accueil et de l'Etat.

Dans chaque direction départementale Temps Libre - Jeunesse et Sports un Conseiller Technique et Pédagogique est chargé d'accueillir les jeunes, de les conseiller dans le choix d'un stage, de les suivre pendant la durée de celui-ci, et enfin de les aider à trouver un emploi ou une formation complémentaire.

Le **bilan 1982** montre que le programme « Jeunes Volontaires » a pu constituer une des réponses au problème du chômage des jeunes : **sur les 12 000 stagiaires « Jeunes Volontaires », 49 % ont pu accéder à un emploi et 11 % à une formation complémentaire à l'issue de leur stage.**

Il est certain que la gestion déconcentrée et le suivi individualisé ont été les éléments déterminants de cette réussite.

Poursuivi avec succès en 1983, le programme Jeunes Volontaires sera reconduit en 1984 en préservant son caractère original.

Edwige AVICE



celle de savoir comment les idées ont été partagées, entre le ministère du Temps libre et nous, sur ce sujet. J'ai le sentiment, et même la quasi-certitude que nous étions, du côté Jeunesse et Sports, très investis dans l'idée qu'il fallait créer des statuts propres, qu'il fallait profiter de la loi qui se préparait au ministère de la Fonction publique pour créer de nouveaux corps permettant de pérenniser la position des personnes qui avaient des fonctions permanentes. J'ai le sentiment que ce n'était pas là, au départ en tout cas, ce que souhaitait le ministère du Temps libre, qui est resté beaucoup plus longtemps sur l'idée qu'il fallait continuer avec des corps de contractuels.

Philippe Jessu

Merci. Eh bien ! la transition est toute trouvée puisque ces corps de contractuels, ces corps de personnels qui souhaitaient améliorer leur statut, qui souhaitaient voir reconnaître peut-être plus fermement leur fonction pédagogique, comment ont-ils vécu tout cela ? Je donne donc la parole à Michel Simon.

Michel Simon

Trois ans après le fonctionnement d'une table ronde sur les métiers se tenait hier au ministère une réunion de travail qui était, je crois, centrée sur un référentiel des métiers. En 1980, cette question ne se posait pas, ou elle se posait dans des termes différents. Je vais tenter d'expliquer en quoi la période « temps libre » a introduit des confusions importantes desquelles, vingt-cinq ans après, les corps ne sont toujours pas sortis. Pour cela, il faudrait peut-être que je commence par un état des lieux.

Les CTP (conseillers techniques et pédagogiques) du printemps 1981 sont des praticiens des langages symboliques, des géniteurs d'utopies qui sont encore les héritiers des « instructeurs spécialisés » recrutés à partir de la Libération, afin de « parer à la pénurie des cadres des divers organismes dans les centres éducatifs ». C'est ainsi que Jean Guéhenno justifiait la création d'un corps de personnels de l'État dans sa circulaire aux recteurs et directeurs des écoles de cadres le 22 novembre 1944.

Les instructeurs étaient essentiellement des spécialistes d'art dramatique. Quelques-uns seulement intervenaient en arts plastiques, en chant, en marionnettes, en cinéma et un nombre infime assurait une formation à la pédagogie appliquée au développement intellectuel. D'une vingtaine en 1944, les instructeurs spécialisés deviennent des « CTP » le 29 avril 1963 par l'octroi d'un statut d'agents contractuels de l'État. Contrairement à ce que nous a dit ce matin

Joël Balavoine, il n'y avait pas que les corps d'inspecteurs qui existaient au ministère : le corps des CTP existait, avec une double compétence – sur le secteur sportif et sur le secteur éducation populaire. Au printemps 1981, ces CTP approchent le nombre de 250 pour toute la France dont une cinquantaine relèvent du champ des sciences humaines et une dizaine assurent des tâches administratives. Il y en a donc en gros 190 qui sont sur des techniques d'expression artistique.

Quand survient l'alternance politique de 1981, les CTP viennent d'obtenir depuis deux ans une amélioration de leur statut – qui reste un statut de contractuel mais qui, par le passage à un contrat à durée indéterminée, constitue le marche-pied d'un statut de titulaire. Les fonctions sont elles aussi plus nettement définies, relevant de cinq domaines, selon la spécialité technique et pédagogique : formation, information, conseil, expérimentation ou fonction de coordination – c'est le décret du 7 juin 1979.

La deuxième composante des acteurs de terrain du secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports est celle des « assistants départementaux d'éducation populaire et de jeunesse » : les « AJEP ». Recrutés à partir de 1961, ils sont près de 200 en 1981. Ils sont recrutés sur des postes de maîtres auxiliaires d'éducation physique ou par voie de mise à disposition depuis d'autres ministères : la réalité, c'est qu'ils sont sans statut. Ils ne peuvent se référer qu'à la circulaire du 16 janvier 1964 qui les définit comme des « collaborateurs de leur chef de service départemental qu'ils ont pour mission d'assister ». Leur rôle, à la limite, n'est pas abordé.

Troisième élément du tableau : le Syndicat national des conseillers techniques et pédagogiques d'éducation populaire, le SNCTPEP⁸⁷. En 1981, c'est le syndicat professionnel qui dispose d'une quasi-exclusivité de représentation des CTP auprès de l'administration. Affilié à la puissante Fédération de l'Éducation nationale, il dispose d'une structure et d'une implantation forte dans les services régionaux. Son champ de syndicalisation des seuls CTP s'est ouvert depuis peu aux AJEP, quelque peu intéressés par la progression statutaire obtenue deux ans avant. Son objectif prioritaire, au printemps 1981, c'est d'obtenir la titularisation de l'ensemble des personnels qu'il représente.

Nous voilà donc au 10 mai 81 : la mise en place du ministère du Temps libre et le choix d'André Henry comme ministre apportent un immense espoir de voir se développer le secteur de

87. Michel Simon était alors le secrétaire national de ce syndicat, alors que Loïc Hamon, aujourd'hui disparu, en était le secrétaire général (ndlr).



l'éducation populaire. Au-delà de la conception classique du citoyen, c'est la prise en compte politique de la personne qui se révèle dans ce choix. Pour les CTP et AJEP regroupés dans le SNCTPEP, c'est la perspective de la reconnaissance d'un engagement professionnel qui concourrait à ces buts, et c'est aussi l'espoir d'une amélioration importante de leurs conditions de travail.

Des propositions nouvelles commencent à germer; mêlant objectifs et revendications particulières tels que :

- accroissement des moyens et outils de formation du secteur ;*
- audience renforcée par une politique de communication plus efficace ;*
- augmentation importante des effectifs ;*
- constitution d'équipes pluridisciplinaires régionales ;*
- rattrapage des retards de carrière par disparition de la troisième catégorie des CTP et intégration des AJEP (on est typiquement dans du revendicatif pur – c'est le travail du syndicat) ;*
- passage à un statut de titulaire pour tous les personnels du secteur public de l'éducation populaire ;*
- reconnaissance du service public d'éducation populaire.*

À l'été 1981, le collectif budgétaire propose un doublement du nombre des postes. En octobre 1981, la sortie d'un texte clarifiant les conditions d'emploi des CTP nous conforte dans l'idée que l'impossible est en train de se réaliser. Très vite, on regarde les recrutements : leur réalité ne correspond pas tout à fait aux habitudes prises, et même aux exigences qu'on avait eues à l'égard de tous les CTP qui étaient arrivés avant. Pourtant, dans l'euphorie de la conquête nouvelle, cela paraît tout à fait acceptable.

Mais dès le début de 1982, les lourdeurs apparaissent. Edwige Avice a d'autres perspectives d'emploi des forces vives que nous représentons. Eh oui ! le secteur jeunesse est très demandeur ; or nous avons un mandat très fort par rapport à l'éducation populaire, bien plus fort que par rapport à la jeunesse. La ministre déléguée entretient la discrimination avec les sportifs, régis par le même statut, et réserve pour son secteur des crédits sur lesquels la direction du loisir social et de l'éducation populaire avait un droit de tirage, par exemple les heures supplémentaires des AJEP. Le Budget commence à mettre des freins aux possibilités d'amélioration concrète de nos moyens de travail. Les négociations traînent. Les représentants des corps d'inspection deviennent les seuls interlocuteurs du ministère, et cela d'autant plus qu'ils se sont imposés aussi dans les structures de la FEN. Et, de fait, le combat syndical à

Jeunesse et Sports se déplace très rapidement sur le terrain des fonctions des différents corps, limitant l'avancée des autres réflexions et revendications. Une énergie énorme est consacrée à ce moment-là à élaborer une nomenclature des spécialités. Je ne sais pas si vous voyez mais, vingt-deux ans après, j'ai l'impression qu'on n'est pas encore arrivé au bout de cette problématique.

Ce retour à la réalité, porteur d'une forte désillusion, a conduit le SNCTPEP à des actions qui se voulaient spectaculaires. En mai 82, les services s'agitent fortement ; la première grève contre ce gouvernement qu'il avait tant souhaité est décidée par le SNCTPEP. Grève le 18 juin : c'était un dimanche (rires), c'était un dimanche, c'est-à-dire le jour où s'exerçaient de façon habituelle les activités de formation des CTP auprès de publics disponibles, justement, ce jour-là. Sur un effectif qui se composait alors d'environ 500 personnes (CTP et AJEP), le défilé coloré dans Paris regroupait près de 200 manifestants venant de toute la France. Ce n'était évidemment pas une épreuve de rapport de force, mais la preuve d'un grand désenchantement. Et cela se passait un an seulement après l'arrivée de la gauche au pouvoir.

Les recrutements prévus au budget 82 se sont accélérés avant l'arrivée de l'été. Ils portaient essentiellement sur des secteurs où la référence aux techniques d'expression disparaissait – loisir social, soutien à la vie associative, jeunesse, tourisme... –, et avec eux se dissolvait la notion de spécialité pourtant prédominante dans l'application des dispositions statutaires. Il y avait ceux qui disposaient d'un bureau – les nouveaux CTP, sans réelle spécialité – et ceux qui n'en avaient pas – les spécialistes habitués à organiser leur travail de terrain et à en rendre compte a posteriori. L'incompréhension des rôles entre les anciens et les nouveaux CTP ne pouvait que renforcer la pression des régulations administratives, tournant ainsi le dos à toute l'histoire d'un corps.

L'automne 1982 voyait s'exprimer tout autant l'impatience que la colère. Les tâches assignées dans les services – souvent de nature administrative donc en contradiction avec les termes du statut –, les malentendus entre le SNCTPEP et la direction du loisir social, l'interpellation des parlementaires et les réponses ministérielles au moment du débat budgétaire ont fait douter des intentions du ministère et brouillé les appréciations de tous – aussi bien l'Administration que le cabinet et que nous-mêmes.

Si bien que, quelque temps après le congrès du SNCTPEP tenu à Mâcon début 1983, c'est un peu dans l'indifférence que les agents du ministère du Temps libre, CTP et AJEP confondus,



ont accueilli le remaniement ministériel qui mettait un terme à l'expérience de ce ministère qu'il faudra bien un jour réhabiliter.

Un point de débat du congrès du SNCTPEP, en janvier 1983, portait sur l'appréciation de la politique du temps libre. Il en est sorti un « bien » pour les intentions déclarées, un « médiocre » pour leur mise en œuvre. L'utopie ne se mesure pas aux actes, mais aux idées qu'elle produit.

Philippe Jessu

Nous voilà plongés dans une réflexion qui associe pensée politique, questions administratives et problèmes tenant à la réalisation d'intentions politiques par l'intermédiaire d'administrations ; mais ces intentions visent en réalité des publics – qui ne sont d'ailleurs pas tellement représentés ici aujourd'hui.

Nous avons donc un peu fait le tour des questions qui se posaient à l'échelon national. Maintenant, ce que François Villalard va pouvoir nous présenter, c'est la manière dont les choses ont été vécues sur le terrain, aux niveaux départemental et régional. Est-ce que, sur toutes ces questions, il y avait d'autres aspects qui émergeaient ?

François Villalard

Oh ! sur le terrain, je crois que l'ensemble des intervenants précédents y étaient... En ce qui me concerne, comme vous le rappeliez tout à l'heure, j'ai été au début directeur départemental, pour me retrouver ensuite directeur régional du Nord-Pas-de-Calais : j'ai donc fait partie – je ne sais pas s'il faut parler des acteurs de l'utopie ou des soutiers de l'utopie –, enfin, de ceux qui, sans grande difficulté en ce qui me concerne parce que j'adhérais volontiers aux idées qui étaient véhiculées mais sans trop d'états d'âme, ont essayé sur le terrain, dans des conditions difficiles, de mettre en œuvre la politique qui avait été définie. Je dis dans des conditions difficiles en me rappelant notamment mon arrivée à la direction régionale de Lille où je pense que le nombre de postes occupés était à peine plus important que le nombre de postes vacants. Alors, bien sûr, la présence dans la région de collègues à forte personnalité était de nature à me reconforter. Je vais en citer deux au hasard : il y avait un directeur départemental dans le Nord qui s'appelait Jacques Touzeau, après quelques mois il y a eu un directeur de CREPS qui s'appelait Joël Balavoine... Les relations entre le directeur régional et ses collègues étaient bien meilleures que les relations entre le Temps libre et la Jeunesse et les Sports, Dieu merci !